

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Jeudi 28 Août 2008

**Date de la convocation:** 19.08.2008

**Présents:** C. LELOUP, Ch. CORBILLON, L. DESGLAND, A. RUBENS, M. SUZANNE, D. GIOANELLI:  
Adjoints, F. ANDRE, A. CABBEKE, B. CLAVIER, JM. DUPONT, M. FAGUETTORCHON, S.FREBET, A.  
GRESSIN, B. GUILLOT, F. GUINGAND, G. PASQUINI, J. VRILOR.

**Absents excusés:** M. Jean-Claude BOÏTON (pouvoir à D. GIOANELLI), Patrice. GOURDY

**Secrétaire de séance:** M. Daniel GIOANELLI.

Le précédent compte rendu n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **1. CREATION D'UN SITE INTERNET**

La commission Environnement - Communication - Information a proposé de créer un site Internet pour la Commune des Aix d'Angillon. Le cahier des charges a d'ores et déjà été envoyé à 4 sociétés qui doivent faire une proposition avant le 6 Septembre 2008. La création de ce site a pour objectif de doter la commune d'un outil de communication publique qui permettra d'informer la population sur la vie de la commune. Le responsable de la publication des informations figurant sur le site sera Monsieur le Maire comme le prévoient les textes en vigueur.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 16 voix pour et deux abstentions (deux conseillers n'ont pas pris part au vote).*

## **2. TARIFS**

### **- Garderie**

Suite à la modification des horaires des écoles, il est apparu nécessaire d'adapter les tarifs de l'accueil périscolaire pour 3 raisons: augmentation de la durée de l'accueil, la matinée sera moins longue que la soirée, des parents jusque là non utilisateurs vont être contraints de laisser leurs enfants à la garderie.

La commission des affaires scolaires s'est réunie mercredi 27 Août 2008 et après étude, elle propose un nouveau système de tarification :

**L'accueil périscolaire sera facturé à la demi-heure. Le décompte des demi-heures s'effectuera à la journée. Toute demi-heure commencée sera due. Les tarifs seront les suivants:**

**0,75 € la demi-heure lorsqu'une seule sera consommée dans une journée**

**0,55 € la demi-heure lorsque plusieurs seront consommées dans la journée**

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'a pas pris part au vote). Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès la rentrée scolaire soit le 2 Septembre 2008.*

### **- Gymnase**

La Grappe Chavignolaise (Association de basket-ball de Sancerre) a demandé à utiliser le gymnase à partir de septembre et ce jusqu'à fin Novembre en raison de travaux de leur gymnase.

Il semble possible d'accéder à leur requête moyennant une compensation financière. Jusqu'à présent, les tarifs applicables étaient ceux de la délibération du 21 mars 1997 qui fixait un prix horaire égal à 60 francs soit **9.15€**.

Au vue de la durée de la demande Monsieur le Maire souhaite être autorisé à instaurer un tarif forfaitaire au mois ou à l'utilisation pour les demandes non ponctuelles.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'a pas pris part au vote).*

#### **- Tables d'école**

Les tables de deux classes (CP et CE2) ont été changées cette année ainsi que d'autres les années précédentes. Les anciennes tables n'ont plus d'utilité. De plus, il existe un problème de stockage. Monsieur le Maire propose de les mettre à la vente comme l'a fait la commune de Rians qui en quinze jours a vendu toutes ces tables au prix approximatif: 10-15 €.

*Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'ayant pas pris part au vote), propose les prix de vente suivants: 10 € les tables, 2,50 € les chaises*

### **3. ECOLES**

#### **Temps de travail garderie**

La modification des horaires de l'école a un impact sur le temps de travail des employées de la Commune s'occupant respectivement de la garderie et/ou de la cantine. En effet, le temps de travail des employées se verra plus ou moins diminué.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de cumuler leurs heures afin que l'on puisse leurs confier des tâches ponctuelles (grand ménage de l'accueil périscolaire ... ).

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit : 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'a pas pris part au vote).*

#### **Fontaines à eau**

Il a été constaté que les enfants se désaltéraient aux écoles de façon peu hygiénique (directement au robinet). Afin de remédier à ce problème, Monsieur le Maire propose de doter les écoles de fontaines à eau. Il existe deux systèmes : fontaine à bonbonnes et fontaines branchées au réseau d'eau potable. Le choix de fontaines branchées sur le réseau semble le plus approprié au niveau économique.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'a pas pris part au vote). Une société prestataire mettra donc à disposition les fontaines et procédera aux entretiens sanitaires en contrepartie d'une facture mensuelle de 30 €.*

### **4. DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS**

Le budget assainissement nécessite une décision modificative de crédit puisque celui-ci contenait des parts sociales du crédit agricole qui vont être supprimées. Dans ces circonstances, il convient donc de prendre le jeu d'écriture suivant:

Au D675 : +14 €

Au R 266 : + 14 €

Au 023 : - 14 €

Au 021 : -14 €

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'a pas pris part au vote).*

## 5. TERRAINS

### Echange de terrain entre M.Cazin et la Commune

M. Cazin souhaiterait échanger le terrain dont il est propriétaire situé à la pointe de la rue des acacias et de la route du roulier avec le terrain appartenant à la Mairie se trouvant auprès de la station d'épuration. Le Maire précise que ces deux terrains sont de surface équivalente. Le conseil pose toutefois une condition à cet échange: une servitude permettant le passage des camions jusqu'à la station d'épuration devra être inscrite à la vente.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'a pas pris part au vote).*

### Vente du centre de secours au SDIS

Le Maire propose de vendre le centre de secours au SDIS à l'euro symbolique.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention (un conseiller n'a pas pris part au vote).*

## 6 CONVENTIONS

### Convention FOL

Depuis plusieurs années, la commune confie à la ligue de l'enseignement - Fol du cher l'organisation et la gestion de la programmation des spectacles vivants pour le jeune public. Pour prolonger ce partenariat, il est nécessaire que le Maire soit autorisé à signer la Convention pour la saison 2008/2009

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention. Un conseiller n'a pas pris part au vote. De façon concrète, les enfants du premier degré pourront ainsi assister à deux spectacles (un en décentralisation et l'autre dans une salle de théâtre à Bourges).*

### Convention Fond de solidarité pour le logement

Depuis 2005, la commune a transféré grâce à un contrat, les compétences relatives aux aides en faveur des personnes défavorisées. Ce contrat est arrivé à échéance fin 2007. Pour le reconduire pour une durée de 3 ans, il faut que le Maire soit autorisé à signer la Convention relative à la contribution financière de la commune.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit : 17 voix pour et une abstention. Un conseiller n'a pas pris part au vote. Les sommes qui seront versées pour cette participation seront de 215 € pour la ligne eau et de 285 € pour la ligne Logement (soit un total de 500€).*

## 7 TRAVAUX

Lors de son élection le conseil avait envisagé différents travaux dont notamment la construction d'un groupe scolaire et la réfection des vestiaires du football. Afin de lancer, ces opérations il est nécessaire que le Conseil donne son accord quant à la réalisation de ces travaux.

### Vestiaires du football

Les vestiaires du football nécessitent un réaménagement comprenant des travaux de peintures, de cloisonnement ...

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention. Un conseiller n'a pas pris part au vote.*

### **Groupe scolaire**

Il est nécessaire de créer un ensemble scolaire cohérent au sein de la commune. Cela permettra, entre autre, de rapprocher l'école se trouvant sous la Mairie des autres classes, de créer une véritable cantine scolaire au sein de l'établissement et aussi de réaménager la cour de l'école maternelle fortement dégradée. Le Maire propose que les travaux se fassent en deux temps. Dans un 1<sup>er</sup> temps, un appel à candidature sera effectué pour trouver un architecte avec qui le projet sera constitué. Ensuite, seulement, viendront les travaux de réalisation à proprement dit.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents: soit 18 voix pour.*

## **8 LOCATION AU SECOURS CATHOLIQUE**

Pour mener à bien son projet de création d'un groupe convivial informatique ayant pour but de favoriser l'accès à l'outil informatique et de permettre l'acquisition des compétences pour une utilisation courante et étudier si celui-ci est porteur; le Secours Catholique nécessite un local à moindre frais pour une période d'environ 18 mois.

Le local pensé pour cette location est celui inutilisé situé au 8 rue de la République. Le Secours Catholique désire payer un loyer en échange de la prise en charge par la Mairie de la moitié des frais de remise aux normes électriques ainsi que les factures d'EDF. Les travaux de remise aux normes s'élèvent à 7000 €. Les factures d'EDF s'élèvent approximativement à 50 € par mois. Le Maire propose de fixer le loyer à **250 € par mois** qui permettra sur 18 mois de recouvrir les dépenses engagées dans la remise aux normes électriques et les factures EDF.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents: soit 18 voix pour accorder un bail au Secours Catholique d'un an renouvelable et résiliable pour un loyer de 250 €.*

## **9 EMPLOIS**

### **Contrat de travail: David Cano**

Malgré le retour de congé maladie de M. Chéron, il est nécessaire pour les besoins des services techniques (surcharge de travail + employé en congé annuel) de recourir au mois de septembre 2008 à un contrat à durée déterminée d'une durée d'un mois. Monsieur le Maire propose M. Cano pour cet emploi étant donné qu'il est employé depuis le mois de mars par la Mairie.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents: soit 18 voix pour employer M CANO en CDD d'un mois pour le mois de septembre.*

### **Tableau des effectifs**

Lors du conseil municipal en date du 20 mars 2008, le tableau des effectifs avait été modifié afin que le garde champêtre acquière le grade de garde champêtre chef. Après vérification le Centre de gestion du cher a informé la mairie que le garde champêtre n'est pas éligible à ce grade car il n'a pas assez d'ancienneté.

Il convient donc d'annuler la délibération du 28 mars 2008 et de revenir au tableau des effectifs précédent à savoir :

Garde champêtre principal : 1

Garde champêtre chef: 0

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents: soit 18 voix pour.*

### **Remplacement Mme Modurier**

Mme Modurier sera en congé maladie à partir du 20 octobre au 8 décembre 2008. Il convient donc d'embaucher quelqu'un pour la remplacer pendant cette durée dans ses fonctions relatives au centre culturel.

## **10 PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2007.**

Provenance: 2 sources: captage de Valentigny et le SMIRNE

Qualité: bonne

Desserte: 4297 habitants

Exploitation: la SAUR en affermage

Distribution: 221050 m3 soit 141 litres par habitant par jour

Prix: abonnement plus consommation: en moyenne 1,57 € soit une baisse de 10,63 % par rapport à 2007.

## **11 DIVERS**

### **Modification de la délibération du 20/03/08 relative au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire.**

La précédente délibération n'indiquait qu'un seul titulaire (Laurent Desgland) et un suppléant alors qu'il faut uniquement deux suppléants. Il faut donc désigner un autre titulaire et supprimer le suppléant.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit : 12 voix pour et six abstentions, pour nommer Mme André Françoise comme deuxième titulaire.*

### **Modification de la délibération du 20/03/08 relative au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable**

La précédente délibération n'indiquait qu'un seul titulaire (Jean Claude Boiton) or il en faut deux. Il faut donc désigner un autre titulaire.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit : 12 voix pour et six abstention, pour nommer M Rubens Alain comme deuxième titulaire.*

### **Modification des statuts du SDE 18**

Le comité syndical a décidé de proposer à ses communes adhérentes une modification des articles 1 et 3 des statuts du SDE 18. Il s'agit de prendre acte du changement d'adresse du SDE 18 ainsi que de permettre l'intégration de nouveaux membres.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, ces modifications statutaires requièrent l'approbation des communes membres à la majorité qualifiée.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents: soit 18 voix pour.*

### **Participation aux frais scolaires**

Deux enfants domiciliés sur la commune ont fréquenté une école publique du premier degré à Bourges. La mairie de bourges désire procéder au recouvrement des frais. Elle nous indique que le montant de participation par élève pour l'année 2007/2008 est de 195,37 € par enfant soit pour deux enfants 390,74 €.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents: soit 18 voix pour, afin de procéder au recouvrement des sommes dues à la Mairie de Bourges.*

### **Ouverture d'une ligne de crédit**

Les travaux de réalisation du giratoire ont bien avancé, ils devraient être finis semaine 38. La Mairie a d'ores et déjà commencé à payer des acomptes. En attendant la participation de Champion, la Commune risque de manquer de trésorerie pour financer ce projet, il serait donc plus prudent d'ouvrir une ligne de trésorerie.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents: soit J8 voix pour et autorisent, ainsi, le Maire à signer la proposition d'ouverture de ligne de trésorerie la plus intéressante qu'on lui fera.*

### **Contrat Provalys**

Le contrat de fourniture de gaz pour le site « Gymnase, rue du chemin vert » arrive à échéance le 01/10/2008. Le contrat ne comporte pas de clause de reconduction tacite. Il convient donc de signer un nouveau contrat Provalys dont le prix annuel est 118.61€ pour l'abonnement et de 4,813 centime d'euro/kWh.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents: soit J8 voix pour.*

### **Ouverture du Champion**

Le nouveau magasin a ouvert ses portes le 13 Août dernier, l'ensemble de l'équipe municipale est conviée le Mardi 2 septembre 2008 à 19h30 pour l'inauguration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.